



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1177) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A  
L'ASSOCIATION «L'ORCHESTRE OSTINATO», A  
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-153  
EN DATE DU 11 MAI 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au maire ;

**VU** la demande de l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président Monsieur Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 21 mai de 9h00 à 16h00, le 22 mai 2026 de 9h30 à 16h30 et une masterclasse, le 11 mai 2026 de 9h30 à 14h30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président Monsieur Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, une convention de location de salles pour un montant de 245,38 € T.T.C (deux cent quarante-cinq euros et trente-huit centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 21 mai de 9h00 à 16h00, le 22 mai 2026 de 9h30 à 16h30 et une masterclasse, le 11 mai 2026 de 9h30 à 14h30.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du  
patrimoine et du tourisme,

**Signé**

**Pierre GIRARD**

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérécurse citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260511-lmc1H14271H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/05/2026  
Date de Publication : 11/05/2026